

Compte rendu de la réunion de Conseil municipal du 22 janvier 2014

Absents excusés : Mme Bernadette Antoine qui a donné procuration à Mme Corinne BERG.
M. Arnaud COLIN.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2013 : approuvé à l'unanimité.

Travaux de voirie – sécurité – accessibilité :

Il s'agit des travaux en cours. L'ATESAT ne peut travailler qu'avec un plafond de 90 000 € par an. Le programme comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Il faut approuver le lancement de la tranche conditionnelle. Accord unanime.

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'assainissement.

10 offres ont été reçues et analysées par le technicien du Conseil Général. L'offre de G2C a été acceptée par la commission pour un montant est de 32 446.90 €, hors options.
Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition. Accord unanime.

Compte-rendu de la réunion avec l'ONF

La commission des forêts a parcouru les forêts le 29 novembre.

Denis Gluziki donne un compte rendu de cette visite ; il a été préconisé de labourer les anciennes parcelles « pâquis » en l'attente d'une plantation éventuelle.

Le Conseil municipal, compte tenu des éléments communiqués et du dossier d'étude assainissement en cours, décide de faire labourer la parcelle mais de surseoir d'une année la plantation.

Les propositions du garde ONF sont : La commune accepte le marquage des coupes :

- 11 (peupliers) 8 et 9 (ouverture de cloisonnements - territoire de Rosières)
- le report des coupes 13 et 14 (Bois du Spoint - ouverture de cloisonnements)
- Les peupliers ainsi que le bois de qualité grumes des parcelles 8 et 9 seront vendus à la diligence de l'ONF.
- Les bois de qualité chauffage seront vendus aux particuliers en cession sur pieds.

Locations :

Antenne de téléphonie mobile ORANGE

La Commune a un bail de location (2004 pour 12 ans) le loyer 2013-2014 sera de 2 687.35 €

La société Graniou est chargée de renégocier le bail de 90 m². Le prix de base est de 2700 € par an mais ce qui change c'est la formule de révision.

1% par an au lieu du coût de la construction.

Faut-il laisser la clause d'autorisation de sous-location et de cession du bail ? Réponse : oui.

Il est décidé de maintenir la clause d'actualisation des loyers en fonction de l'indice du coût de la construction.

Une nouvelle convention d'occupation du domaine public est à signer avec NEXT TEXTILES et la Communauté de Communes (Next textiles est une filiale de l'entreprise SITA NEGOCE) dans le cadre de la mise en place des bennes à textile et d'en assurer la collecte.
Accord unanime.

Terrain loué à M. JACQUET Claude

Récolté sans autorisation par M. MONIN Sylvain. Annulation de la location 2013 = 72.17€.

M. MANGIN Guy a entamé une procédure.

Proposition du Centre des Gestion de la Fonction Publique territoriale : achat de défibrillateurs cardiaques. Un marché global a été passé, il est valable jusqu'au 2 octobre 2015.
Il est procédé à un vote : votants 8 ; pour : 6 ; contre : 2 (Mme Berg et son pouvoir)
Il est décidé de demander plusieurs propositions à étudier avant commande.

Journée des aînés : Proposition d'une sortie déjeuner-spectacle à mille et une étoiles le jeudi 27 février. Pauli ne répond que sur une formule complétée à 65 € par personnes sur la base de 35 personnes. Une seconde proposition de prestation « au jardin des délices » à Dommartemont « ILOA » est préférée. Des études complémentaires sont nécessaires. Accord de principe, la commission animation a l'aval pour décider en fonction des éléments manquants.

Informations diverses :

Le Syndicat scolaire a modifié la proposition concernant les rythmes scolaires. Le Conseil municipal s'étonne du fait que cette proposition ne corresponde pas à celle qui a été décidée en réunion commune des 4 collectivités ; A savoir : le mercredi sera réservé aux activités périscolaires différentes sur la matinée. Cette proposition a par ailleurs été acceptée à Strasbourg.

Un nouveau règlement intérieur de la déchetterie et le projet de convention d'OPAH sont consultables en mairie.

La délibération du 14 décembre 2013 approuvant le SCOT est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site Internet www.scotsud54.com

Elections municipales du 23 et 30 mars 2014

Si des candidats sollicitent une salle dans le cadre des élections municipales : le Conseil municipal accepte-t-il de mettre à disposition gratuitement la grande salle de la maison pour tous ; En respectant le règlement d'utilisation des locaux et le forfait de nettoyage en cas de besoin ? Accord unanime.

Les services de la Sous-Préfecture de Lunéville recevront les déclarations de candidatures du jeudi 6 février au jeudi 6 mars inclus.

Les déclarations se font sur le Cerfa n°14996*01 disponible en mairie ou sur le site www.interieur.gouv.fr rubrique élections.

L'attestation d'inscription sur les listes électorales sera délivrée sur demande en mairie.

Fera-t-on un appel aux bonnes volontés pour les tours de garde ? Oui.

Faut-il parler des vols ? Oui : faire une circulaire. Denis Gluziki relate ce que le Commandant de Gendarmerie a expliqué en réunion d'information aux élus.

Le Conseil Municipal demande un renforcement de la présence par des moyens supplémentaires.

Rond-Point RD 400 - RN333 - A 33 : Le Conseil municipal demande à nouveau l'interpellation de Monsieur le Président du Conseil Général ainsi que la DIREST pour la mise en place d'un rond-point qui éviterait les accidents.

Il y a eu encore un accident. Il est décidé de l'écrire systématiquement afin de sensibiliser et mettre les instances devant des faits avérés. Une lettre sera faite en commun.